

LA VENERABLE MARGUERITE BOURGEOIS.

Trois décrets ont été lus solennellement le 19 juin dernier à Rome, en présence du Souverain Pontife. Ces décrets déclarent l'héroïcité des vertus pratiquées par le vénérable Père François-Marie Libermann, par la vénérable Mère Marguerite Bourgeois et par le vénérable Florida Cevoli.

Le correspondant romain de *La Croix* de Paris donne des notes biographiques sur ces futurs bienheureux. Nous reproduisons celles concernant l'illustre fondatrice de la Congrégation de Notre-Dame de Montréal.

— C'est une Française que la vénérable Marguerite Bourgeois: elle est née à Troyes le 17 avril 1620. Elle était d'abord entrée dans la Congrégation externe dirigée par les religieuses du bienheureux Pierre Fourier. Mais en 1653, le 20 juin, elle partait pour le Canada dans le but de *tenir une école à Montréal et d'y instruire les enfants.*

Avant de quitter la France la sainte jeune fille se dépouilla de tous ses biens. C'est dans l'extrême pauvreté qu'elle aussi commencera son œuvre gigantesque. Après quatre années de travaux de tous genres, elle put enfin ouvrir sa première école à Montréal — à Ville-Marie, comme on l'appelait, — dans une étable. Une cinquantaine de maisons autour d'un fort, telle était Montréal au milieu du XVIIe siècle.

A trois reprises au moins la vénérable Marguerite Bourgeois devait refaire le voyage de France pour y chercher ses premières novices, en 1657, en 1670, en 1679, et la traversée, qui ne laissait pas qu'd'être périlleuse, durait alors de deux à trois mois. Aussi le décret qui, parmi les vertus héroïques pratiquées par la vénérable Marguerite Bourgeois, insiste sur sa force indomptable, n'hésite pas à comparer ses voyages apostoliques à ceux de saint Paul. Prodigieusement mortifiée elle-même, la vénérable n'offrait à ses filles d'autre attrait que celui du sacrifice.

Cependant, la Congrégation grandissait, dirigée à Montréal par les prêtres de Saint-Sulpice et protégée par Mgr de Montmorency-Laval, le saint évêque de Québec, dont la cause est aussi introduite. Quand l'approbation canonique sanctionna les constitutions de la Congrégation de Notre-Dame, aux écoles et au pensionnat de Québec s'étaient ajoutées les missions de la Pointe-aux-Trembles, Lachine, La Montagne, Champlain, Sainte-Famille, Québec, Château-Richer, etc. La Congrégation possédait depuis 1693 sa première église. C'est là, détail touchant, que la donatrice, Mlle Jeanne Le Ber, se retirant en recluse dans une cellule donnant vue sur le Saint-Sacrement, prit l'initiative, au Canada, de l'adoration perpétuelle: les Sœurs de Notre-